

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Canton soutient financièrement la construction du nouveau séchoir à herbe de la plaine de l'Orbe

Le nouveau séchoir à herbe de la plaine de l'Orbe bénéficiera d'un soutien financier du Canton. Le Département du territoire et de l'environnement (DTE) versera une subvention de 999'000 francs pour soutenir cet important projet porté par la Société coopérative du séchoir à herbe d'Orbe. La nouvelle infrastructure, qui se dressera au nord-est de la ville, permettra de mieux répondre à la demande en fourrage sec, dont la production a triplé à Orbe en moins de vingt ans.

La Société coopérative du séchoir à herbe d'Orbe est trop à l'étroit dans son actuelle installation, qu'elle exploite depuis 1998. La demande en fourrage sec a en effet considérablement augmenté ces quinze dernières années. Cette croissance s'explique surtout par le succès des fromages à pâte dure comme le Gruyère. Pour produire ce type de fromage, il est essentiel que les vaches ne mangent que du fourrage sec n'ayant subi aucun ensilage.

Afin de pouvoir répondre à la forte demande, la Société coopérative du séchoir d'Orbe a projeté une nouvelle installation qui sera construite dans le secteur «Aux Pâquerets». Le coût total de la construction du nouveau séchoir a été estimé à 6 millions de francs. La subvention de 999'000 fr. décidée par le DTE représente environ 20 % des frais reconnus (4,99 millions de francs) donnant droit à une contribution cantonale dans le cadre des mesures financières en faveur des améliorations foncières (crédit-cadre pour la période 2015-2017).

Le nouveau séchoir de la plaine d'Orbe répond également à des considérations environnementales et territoriales. Son fonctionnement réduira en effet les émissions de chaleur, de bruit et de poussières, alors que son emplacement «Aux Pâquerets», pour lequel un plan partiel d'affectation est entré en vigueur en juin 2014, ne réclame aucune nouvelle infrastructure routière.

En soutenant le projet de la coopérative urbigène, l'une des plus importantes en terres romandes, le DTE se réjouit de prendre part à des mesures en faveur d'une agriculture performante et respectueuse de l'environnement, ainsi que de contribuer à une occupation rationnelle du territoire.

Lausanne, le 28 septembre 2015

DTE Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat, cheffe du Département du territoire et de l'environnement, 021 316 45 14 Guy Gilliland, chef de la Division améliorations foncières, Service du développement territorial, 021 316 64 41